

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

INSTALLATIONS CLASSEES

POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**RECEPISSE DE CHANGEMENT DE DENOMINATION
SOCIALE N° 96/37**

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL
ET DU CADRE DE VIE

BUREAU DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

LE PREFET DE LA DORDOGNE

En exécution de l'article 34 du décret n° 77-1133 du
21 septembre 1977,

Donne récépissé aux Ets BARBARIE SA, de la déclaration en date
du 14 novembre 1996 par laquelle ils font connaître le changement de
dénomination sociale de l'atelier de sciage de grumes avec dépôt de bois qu'ils
exploitent sur le territoire de la commune de LA CHAPELLE FAUCHER,
autorisé par arrêté préfectoral le 02 décembre 1996 N° 741915 au nom de M.
Robert BARBARIE.

Les conditions d'exploitation prescrites dans l'arrêté préfectoral
d'autorisation demeurent inchangées.

Fait à Périgueux le 05 décembre 1996

Pour le préfet,
le chef de bureau délégué,


Michel ROBQUIN